DÉCLINAISON DU GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ACADÉMIE DE BESANÇON - DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ACTION CULTURELLE

Sources :
Guide pour la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PÉAC) de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO)
www.ac-stg.fr/pedagogie/daac/ (pour la synthèse)
daac@ac-orleans-tours.fr <daac@ac-orleans-tours.fr>
http://pedagogie.ac-montpellier.fr/actions/ppcp/fichdem.html
(pour les étapes de la démarche de projet)

Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle,

une nouvelle impulsion pour l'éducation à la culture :

— une priorité gouvernementale (circulaire n°2013-073 du 3 mai parue au BOEN du 9 mai 2013), relayée dans la circulaire académique n°2013-145 du 16 septembre 2013.

— un constat : l'inégal accès à la culture d'un jeune à l'autre pour diverses raisons (socioculturelles, géographiques, territoriales…).

— des objectifs : mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, contribuer à fonder une culture artistique personnelle, s'initier aux divers langages de l'art, conjuguer connaissances, rencontres et pratiques dans une complémentarité.

La mise en œuvre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle est souhaitée au courant de l'année scolaire 2013-2014 dans tous les établissements scolaires de l'académie, au moyen notamment d'une inscription de ce parcours dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

Un guide pratique à destination des équipes éducatives et pédagogiques, mais aussi des partenaires de l'école, conçu pour faciliter l'élaboration et la mise en application de ces parcours.

CONTACTS à la DAAC :

Jean-Marie CANIARD, IA-IPR Education musicale et chant choral - Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
Stéphanie BARBIER, coordonnatrice de la délégation académique à l'action culturelle
Corinne GIRARD, coordonnatrice de la délégation académique à l'action culturelle
Isabelle THIERRY, Chargée mission - Ressources et productions - Site de la DAAC
Laurence CONRY, secrétaire - Adresse mél : ce.ac@ac-besancon.fr - tél. : 03 81 65 74 04

Olivier DESHAYES, IA-IPR d'arts plastiques,
Académie de Besançon

1

construire le PÉAC

--- S'appuyer sur l'ensemble des enseignements obligatoires et facultatifs (lycée), en répondant aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et concernant obligatoirement tous les élèves.

--- Garantir la cohérence (à l'intérieur de chaque projet et entre les projets successifs), la complémentarité (tant dans la succession des projets constituant le PÉAC de chaque élève, que concernant les différents acteurs intervenant, professeurs ou partenaires extérieurs, la progressivité (adaptée aux possibilités des élèves, de leur niveau scolaire ou du contexte culturel de leur environnement de vie), et l'équilibre des projets et actions menés.

--- Travailler en équipe autour d'objectifs communs, en portant une attention particulière à la liaison interdegrés (notamment au sein du nouveau conseil école-collège) et en favorisant la continuité des apprentissages.

--- Favoriser l'interdisciplinarité (parcours croisés), qui libère le jugement et la parole des élèves et permet de promouvoir de nouvelles démarches pédagogiques (parcours à géométries diverses, entre plusieurs disciplines,plusieurs activités et entre plusieurs classes, entre niveaux, entre degrés…) nécessitant des échanges réguliers entre les différents intervenants.

--- Associer des partenaires et des compétences extérieures à l'école, notamment les professionnels de la culture (artistes, techniciens, médiateurs ou plus largement professionnels des arts et de la culture) afin d'enrichir d'expertise, de création artistique et d'expérience, la conception et la mise en œuvre des projets.

2

mettre en œuvre le PÉAC

La démarche de projet, une pédagogie adaptée aux objectifs du PÉAC

La démarche de projet
--- *conjugue* les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (connaissances, pratiques, rencontres) et favorise le décloisonnement des apprentissages. Cette démarche concerne aussi bien les projets développés dans le cadre des enseignements que dans celui des actions éducatives .
--- *stimule* la motivation des élèves en les rendant acteurs de leur projet, d'où la nécessité pour l'enseignant de conjuguer ses objectifs pédagogiques avec les capacités et les attentes de ses élèves.
--- *permet d'ouvrir l'école sur le monde* extérieur et de sortir des cadres conventionnels de la classe.

Quelques pistes concernant les apports de la démarche de projet

Organisation:
-Chaque élève (seul ou en groupe) s'implique dans un projet
-Production exploitable collectivement
-L'enseignant encadre le travail des élèves dans toutes les étapes de la démarche de projet
-L'ensemble des travaux de la classe sera l'objet d'une mutualisation
-La démarche de projet s'oriente vers une production concrète, induit un ensemble de taches dans lesquelles tous les élèves peuvent s'impliquer et jouer un rôle actif, qui peut varier en fonction de leurs moyens et intérêts
-Favorise en même temps des apprentissages identifiables figurant au programme

Mise en activité des élèves

Dans une démarche de projet, les élèves :

-organisent leur temps, planifient leur travail : donner un cadrage horaire précis, même si on peut leur laisser ensuite une liberté de travail dans les séances des phases 2 et 3. Tenir un carnet de bord avec des objectifs précis, le calendrier, les possibilités de production…

-mettent au point une démarche de résolution de problème : mettre en place une pédagogie différenciée - donner ou pas le problème - donner ou pas des petites questions pour guider les réponses et la construction du plan permettant la réponse

-prennent des notes, consultent des ouvrages ou autres outils : phases 2 - consultation au CDI, en salle informatique (sites internet, encyclopédie en ligne…)

-recherchent l'information utile, l'analysent, la trient : phase 3 : trouver dans les articles, ressources…les informations essentielles pour répondre à la problématique et/ou aux petites questions qui guident la progression/le plan

-élaborent une production : choisissent le type de production et la réalisent. Un plan doit apparaître avec des réponses à la problématique et/ou question

-exposent leurs recherches : prestation orale courte et rédaction d'un résumé avec paragraphe hiérarchisé pour les connaissances à acquérir par les autres. Ce résumé sera visé et corrigé par l'enseignant, puis distribué après la présentation à chaque élève

Le projet artistique et culturel s'intègre dans le volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement : il doit avoir un objectif précis. Il se prépare en amont en précisant étapes, activités, productions attendues. Il est porté par un coordinateur pédagogique. Un budget conduit, le cas échéant, à en rechercher les financements.

Grâce à la restitution, qui permet de valoriser le travail, les élèves mais aussi les familles s'approprient le projet. À l'issue, l'équipe pédagogique et les partenaires feront le bilan du projet et en mesureront les bénéfices par une évaluation concertée.

les étapes de la démarche de projet

étapes	questions	outils - démarches
1. Émergence de l'idée	- Que faut-il résoudre ? - A quels besoins faut-il répondre ? - Quelle(s) production(s) attendre ?	- Recherche d'informations - Réunions professeurs-élèves
2. Analyse de la situation Formalisation des objectifs Inventaire des stratégies Étude de la faisabilité	- Quel(s) objectif(s) atteindre ? - Quelles ressources employer ? - Quelles contraintes prendre en compte ? - Quelles stratégies, quelles pistes envisager ?	- Brainstorming - QQOQCP - Outils de résolution de problème - Fiche de faisabilité
3. Choix d'une stratégie	- Quel plan d'action adopter ? - S'accorde-t-il avec l'objectif ? - Est-il réaliste ? - Quel cahier des charges établir ? - Quel contrat établir avec les élèves ?	- Fiche d'appréciation collective du projet - Cahier des charges - Fiche-contrat
4. Montage et planification du projet	- Quelles sont les étapes (activités, productions attendues)? - Comment les organiser : acteurs(rôle,responsabilité), - volume horaire pour chaque discipline ? - Comment les hiérarchiser ? - Quelle évaluation prévoir ?	- Document descriptif du projet - Planning
5. Mise en œuvre du projet	- Comment suivre le projet ? - Quels indicateurs de réussite choisir ? - Quelle régulation, quels ajustements apporter ? - Comment garantir la cohérence entre la mise en oeuvre et les objectifs ? - Quelle aide individualisée apporter en terminale BEP ?	- Travail en équipe - Fiches de suivi des activités - Bilans intermédiaires - Cahier de bord des élèves - Grilles de suivi de l'aide individualisée
6. Bilan	- Comment évaluer le projet ? - Comment évaluer les compétences développées par les élèves ? - Comment rendre compte du projet : déroulement, résultats...?	- Fiche d'appréciation collective du projet - Fiches d'évaluation des compétences disciplinaires et transversales - Grilles de communication orale - Synthèses écrites

Le PÉAC est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement

Inscrire le PÉAC dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement *permet de garantir que l'éducation artistique et culturelle forme un ensemble continu et progressif qui va au-delà d'une succession d'actions*.
Fondé sur des objectifs éducatifs précis, le PÉAC s'appuie sur les *atouts locaux et les ressources développées par les partenaires* du territoire.

--- En partant d'un diagnostic de l'école ou de l'établissement, le conseil des maîtres ou le conseil pédagogique formule des propositions pour assurer diversité et progressivité du parcours des élèves

--- Il sera important de prendre en compte la coordination entre temps scolaire et extra scolaire

--- Les démarches de projet menées en partenariat permettent de lier les établissements scolaires à des acteurs culturels de proximité et créent une dynamique de coopération et de co-construction des projets

--- Une personne référente au sein de l'école ou de l'établissement facilitera la mise en place des projets

Le PÉAC prendra appui sur l'offre culturelle offerte par les territoires éducatifs et notamment les partenariats formalisés selon plusieurs modalités :

--------Convention

--------Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLÉA)

ou ----Projets Éducatifs Territoriaux

dans le but de promouvoir les établissements scolaires comme lieux de culture sur le territoire.

3 assurer le suivi du PÉAC

SUIVRE

De l'école au lycée, le PÉAC constitue un ensemble continu et progressif dont le suivi est à même de garantir la cohérence.

--- Les enseignants gardent la mémoire du parcours de leurs élèves à travers leurs préparations (1er degré) ou le cahier de textes numérique (2nd degré)

--- Les élèves rassemblent les éléments de leur parcours spécifique qu'ils souhaitent *mettre en valeur,* tout en pouvant ajouter ce qu'ils réalisent en dehors de l'école et renforçant ainsi le lien entre l'école et ses partenaires. Ils accèdent également à un ensemble de *ressources* mises à disposition par les professeurs et partenaires.

Une application informatique FOLIOS sera expérimentée dans un certain nombre de collèges en 2013-2014.
En attendant une généralisation, les élèves construisent un portfolio de leur PÉAC qui rassemble les documents collectés et peut prendre des formes variées (cahier, album, forme dématérialisée ou numérique…).

ÉVALUER

Les équipes veilleront à apprécier avec la bienveillance requise les réalisations des élèves et leur implication dans le parcours.
Dans le 2nd degré, une appréciation qualitative, rédigée collégialement par les enseignants qui ont accompagné l'élève dans le PÉAC, peut être insérée dans le bulletin.

RESTITUER

La restitution du projet est une dimension essentielle de valorisation du travail mené et du rayonnement de l'école ou de l'établissement sur son territoire.

Différents lieux possibles

- un évènement dans l'établissement
- une action dans les structures artistiques et culturelles partenaires
- un investissement des lieux de vie proches comme les structures de quartier ou municipales

Différentes formes possibles

- conférences ou ateliers de présentation par les élèves
- portes ouvertes
- expositions
- spectacles
- articles et comptes-rendus
- films et productions numériques

4

prendre appui sur les ressources académiques

Choisir le(s) partenaire(s) en s'appuyant sur la carte des ressources culturelles de l'éducation artistique et culturelles dans l'academie de Besançon

Organigramme de la DAAC de Franche-Comté:

http://missiontice.ac-besancon.fr/daac/spip/spip.php?article42

Le partenaire peut proposer plusieurs types de projets :

- soutien à des projets de classe à l'aide de professionnels, accompagnés sur une année scolaire ou moins

- actions pédagogiques encadrées (ateliers, résidences…)

- événements exceptionnels (expositions, concours…)

Académie de Besançon – DELEGATION ACADEMIQUE A L'ACTION CULTURELLE
Organigramme – Année scolaire 2013-2014

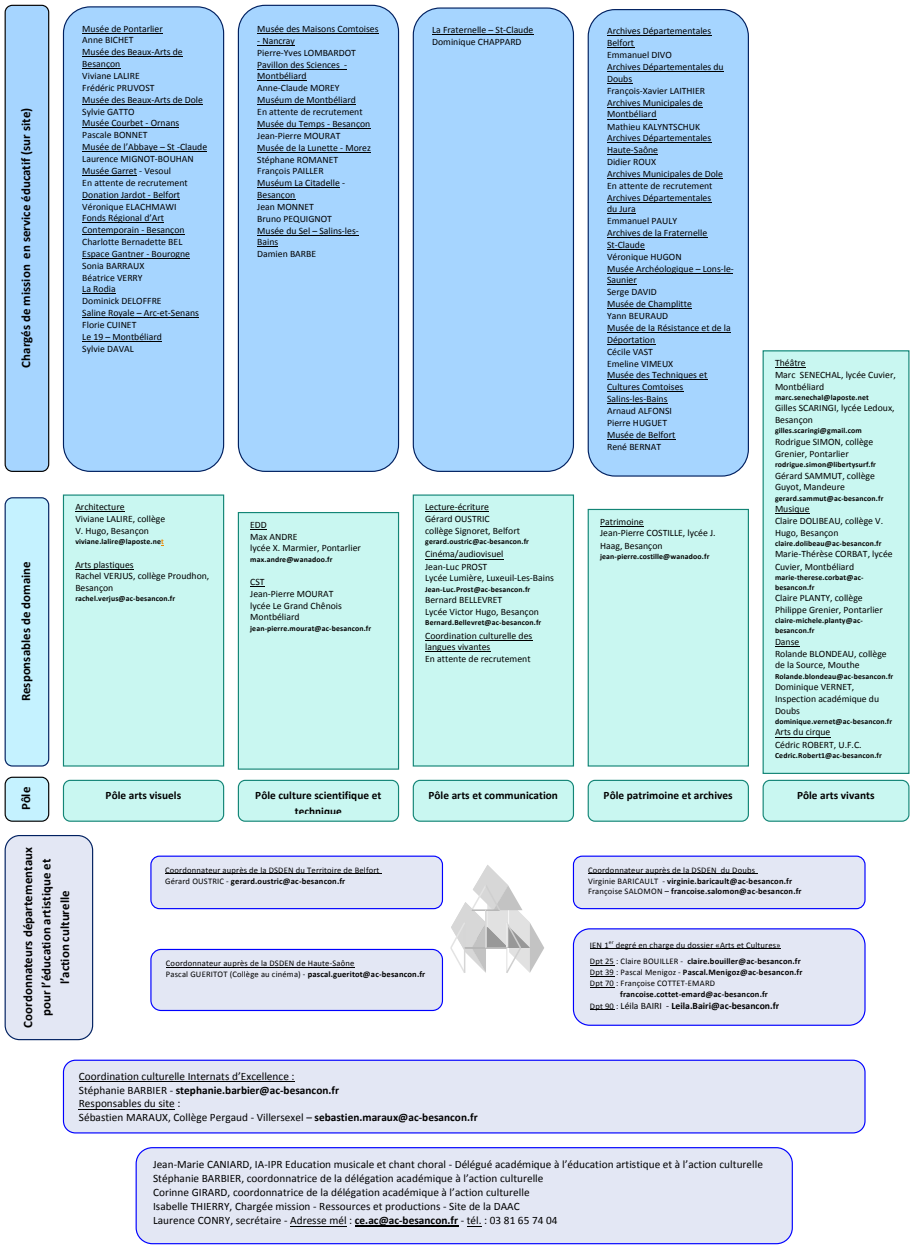

5 financement et montage des projets

On pourra s'appuyer sur les dispositifs existants et contacter :

DREAL FC: Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche Comté

Madame Chantal CALLIER-BENEST

http://chantal.callier-benest@franche-comte.ecologie.gouv.fr
17E rue Alain Savary
BP 1269
25005 Besançon cedex
tél : 03 81 21 67 81

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Monsieur Christian CHEMIN, conseiller artistique
http://christian.chemin@culture.gouv.fr
7 rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex

tél : 03 81 65 72 22

DRRT : Direction régionale à la recherche et à la technologie

http:// drrt.franche-comte@hotmail.fr
21 bis rue Alain Savary
BP 1269
25005 Besançon cedex
tél : 03 81 48 58 70

Les projets devront être concertés et faire apparaître clairement les rôles respectifs des enseignants et des intervenants.

Les projets devront faire l'objet de conventions de partenariat. Il conviendra de porter une attention particulière aux modalités d'autorisations spécifiques en cas de sortie ou déplacement des élèves